

Comité Directeur de la LEGE

PV de la réunion du 8 juin 2022

Visioconférence du 8 juin 2022 de 20h00 à 21h30

Participants :

Régis NOIZET - Président de la LEGE	présent
Dr. Simone ACKERMANN-HUBLAU	
Aurore JACQUESSON	absente excusé
Julie GRIGGIO	
Jordan AKREMANN	présent
Claude ADRIAN	présent
Rachid HEDDACHE	présent
Thierry HUSSER	
Stéphane JOUNIAUX	présent
Bernard LECLERC	
Jean-Pierre LIST	présent
Julien MAHIEUX	présent
Laurent MORVRANGE	absent excusé
Etienne ROBERT-DEHAULT	présent
Christian SIMON	
Christophe TEJEDO-CRUZ	présent
Sébastien PETER invité	présent

Ordre du Jour :

- 1) Point de situation financière
- 2) Interclubs saison 2022/2023
- 3) Barème des aides de la LEGE
- 4) Formations
- 5) Formation, accompagnement et championnats pour les jeunes
- 6) Demande de subventions ANS
- 7) Questions d'actualité

Régis NOIZET remercie les participants pour leur présence. Il regrette que cette réunion ne puisse pas se faire en présentiel, ce qui aurait évidemment facilité les échanges entre les participants et fluidifié les débats. Mais il est déjà difficile de trouver 1h30 de réunion en visioconférence, il serait donc totalement impossible d'organiser une réunion en présentiel qui nécessite en plus 3h00 de déplacements pour un certain nombre de participants.

Cette réunion avait été précédée d'une réunion préparatoire du Bureau en présentiel à Nancy le 31 mai dans les locaux de Stanislas Echecs avec le même ordre du jour. Le compte rendu de cette réunion du Bureau avait été adressé aux membres du Comité Directeur.

Point de situation financière

Etienne Robert-Dehault commente le document sur la situation financière au 31 mai qui est en annexe de ce document.

Le niveau d'activité des clubs est redevenu comparable à ce qu'il était avant la crise sanitaire. De ce fait le niveau des dépenses a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent, en particulier pour tout ce qui touche au financement des compétitions.

En ce qui concerne les recettes, la LEGE reste dans l'attente de la décision concernant la subvention pluriannuelle de la Région Grand Est. La subvention pour 2022 n'ayant pas encore été versée, cela explique le déficit de 9.672 € qui apparaît au bilan le 31 mai.

La trésorerie est cependant suffisante pour faire face à cette situation transitoire. Le compte de chèque présente un solde de 24.471 € et le livret A un solde de 33.231 €.

À noter également le retour à la procédure précédente de reversement des ristournes de la FFE au Comités Départementaux via la Ligue.

Concernant la subvention de la LEGE pour le fonctionnement des Pôles Espoirs Départementaux, seuls 3 Comités en ont fait la demande pour la saison 2021/2022.

2) Interclubs saison 2022/2023

Le Bureau a décidé de remettre en place les frais d'inscriptions de 30 € par équipe pour la Nationale 4, tel que cela se faisait avant la crise sanitaire. Pour répondre à une demande des équipes en compétition, il est prévu de remettre un trophée aux équipes gagnantes. Il a également été soumis l'idée d'organiser une « super finale » N4 dans un tournoi unique entre toutes les équipes. Cette idée est à explorer par la DTR mais elle semble a priori difficile à mettre en œuvre.

Le Directeur Technique Régional, Marc FOURCART, a proposé une nouvelle rédaction du Règlement Intérieur pour la N4. Il a été validé par le Bureau et il est en cours de validation auprès de la Direction Technique Nationale.

Ce nouveau Règlement se base sur celui de la N3. Il réintroduit les amendes de 80 € pour forfait d'une équipe et celle pour les forfaits individuels non signalés avec 24 heures d'avance.

Conformément aux décisions de la FFE, les directeurs de Groupe de la N4 toucheront une indemnité annuelle, à la charge de la LEGE, de 40 € par groupe géré.

Concernant les Interclubs Départementaux, suite à une concertation avec différents entraîneurs, il a été décidé de laisser chaque Comité Départemental géré cette

compétition car les disparités sont trop grandes et qu'une « normalisation » ne se justifie pas vraiment. L'objectif étant de permettre au plus grand nombre de joueurs, en particulier les jeunes, de découvrir la compétition.

Régis NOIZET rappelle qu'il est demandé à chaque région (ZID) d'établir et d'officialiser le calendrier des compétitions et des formations. C'est la mission des Coordinateurs régionaux :

Alsace Sébastien PETER (C.E Mundolsheim)

Champagne-Ardenne Jordan AKREMANN (C.E. Châlons-en-Champagne)

Lorraine Julien MAHIEUX (Stanislas Echecs)

Ce travail, est en cours dans toutes les régions. *(Merci de communiquer le résultat à la LEGE pour mise en ligne sur le site Internet).*

3) Barème des aides de la LEGE

Le Bureau a proposé une réactualisation du barème des aides aux compétitions organisées par les clubs du Grand Est.

Par rapport au tableau précédent, il est proposé :

- D'ajouter la finale des Lycées
- De Supprimer la phase ZID Coupe 2000
- D'ajouter la phase ZID de la Coupe de la Parité
- D'ajouter la phase 2 de la Loubatière
- D'ajouter la Nationale 2F
- D'ajouter la rencontre « Grande Région »
- Concernant la contribution aux frais des équipes, il est demandé de préciser que ce barème est valable pour la saison 2022/2023 (sous réserve de la signature de la convention pluriannuelle avec la Région Grand Est) et qu'il est révisable tous les ans

Concernant la Coupe LOUBATIERE, la phase départementale est à la charge des Comités Départementaux et la phase 2 à la charge de la Ligue si elle est organisée sur son territoire.

Le Bureau a également proposé d'établir un barème de toutes les autres aides accordées par la LEGE (création de club, création de section, formation d'arbitre, féminisation, ...) afin qu'elles soient plus facilement consultables par tous les clubs sur le site Internet de la LEGE.

4) Formations

La LEGE réaffirme sa volonté de soutenir et de développer la formation des arbitres, des animateurs et des entraîneurs.

Pour rappel (cela rejoint le point précédent) la LEGE verse une aide de 10 € par participant aux formations d'arbitres.

Julien MAHIEUX se propose d'organiser une formation DAFE pour le compte de la LEGE, dans les jours qui précèdent l'Open de La Bresse afin d'utiliser les mêmes possibilités d'hébergement. Il faudra définir ce qui pourra être pris en charge par la LEGE.

Régis NOIZET rappelle que les dispositifs de formation seront amenés à évoluer dans les mois à venir suite à l'obtention du statut de délégataire par la FFE. Rachid HEDDACHE indique que cette redéfinition des formations ne se fera sans doute pas à très court terme et il est donc souhaitable de poursuivre l'organisation des formations dans leur modalités actuelles, d'autant que des passerelles vers les nouveaux diplômes seront prévues.

Nota : un onglet « Formation » sur le site internet de la LEGE devrait recenser toutes les formations organisées par les Comités et les clubs de la LEGE, surtout s'ils sont ouverts aux participants d'autres clubs que les clubs organisateurs.

5) Formation, accompagnement et championnats pour les jeunes

a) Pôle Espoir Jeunes

Le financement des pôles espoirs départementaux est le sujet qui a suscité le plus de débats et même des échanges de mail avec Laurent MORVRANGE qui n'a pas pu se joindre à la réunion.

Régis NOIZET rappelle que dans l'esprit les Pôles Espoirs Jeunes doivent être constitués par les Comités Départementaux et mettre en place un dispositif de formation départemental pour les « meilleurs jeunes » des clubs du département. Il s'agissait donc d'aider les Comités à mettre en place un dispositif à l'attention de tous les clubs du département. Le financement est basé sur le nombre de participants des clubs du département à la finale du Championnat de France Jeunes de l'année précédente. (voir le texte fondateur publié par la LEGE en 2017 en annexe de ce PV).

Pour Christophe TEJEDO-CRUZ un tel dispositif n'est pas imaginable en Meurthe et Moselle car les deux grands clubs que sont Vandoeuvre et Stanislas sont trop fortement concurrents dans la compétition sportive pour qu'une mise en commun puisse être envisagée. Le CDJE54 considère donc que les clubs de Vandoeuvre et de Stanislas réalisent la préparation des participants au CdFJ et les sommes destinées au Pôle Espoir sont réparties entre ces 2 clubs.

Régis NOIZET souligne que dans ce cas cela revient à faire une subvention aux clubs en supposant que ces sommes sont affectées à la formation des jeunes. Pour la saison 2021/2022, seuls 3 Comités Départementaux ont fait une demande de subvention ce qui a représenté un versement de 3.600 € pour 10.000 € budgétés.

En prenant en compte cette situation, Régis NOIZET a proposé d'abandonner le dispositif actuel pour le remplacer par une aide à l'accompagnement au Championnat de France. Le constat a été fait au dernier France que certains clubs n'avaient aucun accompagnateur (Echiquier des Hautes Vosges et Thionville par exemple). Julien MAHIEUX a accepté « gracieusement » d'accompagner ces jeunes sans entraîneur. La proposition de Régis NOIZET en remplacement des Pôles Espoir est donc double :

- Contribuer au financement des entraîneurs attitrés de clubs ou de Comités qui ont la possibilité d'en avoir
- Financer un « entraîneur LEGE » (éventuellement extérieur aux clubs de la LEGE) pour les jeunes des clubs qui n'ont aucun dispositif d'accompagnement.

👉 Devant la difficulté à mettre d'accord tous les acteurs, Régis NOIZET demande à la Direction des Jeunes de reprendre ce dossier et de finaliser une proposition d'ici septembre 2022. Dans l'attente de pouvoir prendre une décision sur ce dossier, le dispositif actuel est suspendu.

b) Constitution d'un Pôle Elite jeunes

Pour les raisons évoquées dans le point précédent, il paraît illusoire de mettre en place un « Pôle Elite Jeunes ». Ce projet est donc abandonné avant même d'être étudié .

c) N3 jeunes

Julien MAHIEUX propose que la responsabilité d'organiser cette compétition soit confiée aux régions (ZID). Il se propose de rédiger « un canevas » pour l'organisation de cette compétition par les régions.

d) Création d'un Championnat Grand Est

La Région Grand Est demande avec insistance (pour ne pas dire exige) que la LEGE attribue des titres de « Champion du Grand Est ».

Il ne serait pas réaliste d'inscrire une compétition Grand Est à la suite des phases Départementales et régionales du Championnat de France. Une telle compétition réunirait sans doute plus de 400 participants et elle serait donc très difficile à organiser.

Le Championnat Grand Est serait donc un championnat spécifique qui devra avoir une bonne couverture médiatique. Il permettrait également de répondre à une critique qui pourrait être faite à la LEGE de ne pas organiser la phase 2 des qualifications pour le Championnat de France jeunes au niveau du Grand Est mais uniquement au niveau des régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Les participants : les qualifiés pour le Championnat de France Jeunes de la saison en cours (qualifiés d'office et qualifiés à l'issue de la phase régionale)

Récompense : au minimum un maillot Champion Grand Est, ... inscription offerte à une formation, ...

Organisation : l'organisateur serait la LEGE avec le soutien des clubs pour les bénévoles.

Localisation : au barycentre de la région, donc dans les environs de Nancy, si possible dans un lieu « prestigieux »

Frais d'inscription : ils seront perçus par la LEGE pour compenser les coûts de l'organisation.

Julien MAHIEUX et la Commission Jeunes auront à définir plus précisément la nature de la compétition (cadence, nombre de rondes) et son calendrier.

Jordan AKREMANN pense que dans la période entre la qualification régionale du CdFJ et la phase finale, les qualifiés souhaiteront davantage faire des tournois en cadence lente pour leur entraînement. Il souligne également que les mois de mars avril sont déjà très chargés et qu'il serait peut-être préférable de faire une telle compétition en juin.

Julien MAHIEUX indique qu'il entend bien ces arguments mais qu'il semble difficile d'organiser une compétition en cadence lente au niveau du Grand Est en raison des coûts de déplacement engendrés. Le fait de faire cette compétition avant « le France » est aussi une manière d'honorer les qualifiés. Il propose que le Championnat du Grand Est 2023 soit un « galop d'essai » et que le dispositif soit éventuellement revu en fonction de cette première expérience.

6) Demande de subventions ANS

Régis NOIZET constate que le nombre de Comité et de Clubs qui ont déposé un dossier a diminué (7 contre 9 la saison précédente). Faut-il que la LEGE apporte une aide à la réalisation des dossiers comme cela a été fait dans d'autres Ligues ?

Sébastien PETER indique qu'il serait peut-être souhaitable de faire une formation à destination des responsables de club pour réaliser un Projet Associatif puisqu'il s'agit là d'un préalable au dépôt d'une demande de subvention et que l'exercice n'est pas aussi simple qu'il pourrait paraître.

6) Questions d'actualité

a) Class Echecs

Le dispositif proposé par la FFE à destination des écoles a connu un trait vif succès (2820 demandes pour 500 initialement prévues). Pour le Grand Est le nombre de demandes a été de 298. Une réunion des Présidents de Ligue est prévue prochainement par la FFE pour voir s'il serait souhaitable d'augmenter la dotation et si les Ligues peuvent participer à ce dispositif.

Pour Sébastien PETER il serait regrettable de ne pas répondre à cette demande car il s'agit d'un levier important pour le développement de notre sport.

b) Comment soutenir « les petits clubs » dynamiques

Sébastien PETER souligne qu'il y a incertain nombre de clubs de petite taille qui fournissent néanmoins des efforts important dans le domaine de la formation des jeunes par exemple. Ces clubs ont le sentiment d'être les oubliés de la LEGE à la fois en termes de reconnaissance de leur engagement et en termes financiers car ils n'ont aucun retour direct des aides de la LEGE. Une proposition serait de demander à chaque Comité de désigner les clubs qui pourraient relever d'une aide, même si cette aide est d'un montant modeste.

situation financière au 7/6/22			
no ligne	libellé	recettes	dépenses
	PARTENARIATS ET RECETTES DE LA LIGUE		
101	subvention région Grand Est, convention 2018 2021	0,00 €	0,00 €
102	licences fédérales année sportive	34 250,00 €	14 748,75 €
103	subvention agence nationale du sport	0,00 €	0,00 €
104	gestion courante et prestations de service	0,00 €	0,00 €
	total	34 250,00 €	14 748,75 €
	SOUTIENS ACCORDES		
211	grille de soutien comités et clubs	0,00 €	11 102,00 €
212	aides exceptionnelles licenciés et clubs	0,00 €	0,00 €
213	développement scolaires	0,00 €	0,00 €
	total	0,00 €	11 102,00 €
	COMPETITIONS ET FORMATIONS		
321	inscriptions Nationale 4	30,00 €	0,00 €
322	amendes sportives	0,00 €	0,00 €
323	zone alsace : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	900,00 €
324	zone lorraine : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
325	zone champagne : formations EE – zonaux – 1CF	0,00 €	0,00 €
326	pole espoir departementaux	0,00 €	3 672,00 €
327	aide jeunes cht de france	0,00 €	9 800,00 €
	total	30,00 €	14 372,00 €
	DIVERS		
431	service civique	0,00 €	430,32 €
432	prestations exceptionnelles interm / officielles	0,00 €	0,00 €
433	déplacements et missions officielles hors CD	0,00 €	1 233,96 €
434	AG et comité directeur	0,00 €	533,87 €
435	frais Bancaire et CROS	0,00 €	36,00 €
436	assurance	0,00 €	0,00 €
437	divers	0,00 €	530,85 €
	total	0,00 €	2 765,00 €
	ARBITRAGE ET DEVELOPPEMENT		
541	direction régionale de l'arbitrage	0,00 €	964,58 €
542	santé et handicap	0,00 €	0,00 €
543	aides aux manifestations agréées Région Grand Est	0,00 €	0,00 €
544	formation bénévoles, éducateurs et autres acteurs	0,00 €	0,00 €
545	développement Grand Est – maillage	0,00 €	0,00 €
	total	0,00 €	964,58 €
	EVALUATION BENEVOLAT		
651	secours en nature		
652	personnels	30 000,00 €	30 000,00 €
653	dons en nature		
654	prestations gratuites		
	total	30 000,00 €	30 000,00 €
	TOTAUX GENERAUX	64 280,00 €	73 952,33 €
	excédent		-9 672,33 €

Point de situation financière au 7/6/22

L'activité de notre Ligue ayant repris, nous constatons une hausse des dépenses par rapport aux années précédentes.

Les principales lignes de dépenses, l'aide pour les jeunes qualifiés au Championnat de France et la grille de soutien, sont revenus à leur niveau d'avant la crise. Les pôles espoir sont à un niveau plus bas qu'attendu.

Le bilan est déficitaire, mais cela ne doit pas inquiéter. En effet, la subvention régionale et la subvention ANS n'ont pas encore été reçues. L'an dernier, ces subventions se montaient à respectivement 15 000€ et 2000€.

A ce stade de la saison, l'essentiel des dépenses ont d'ores et déjà été engagées. Les derniers mois de l'année sont relativement calmes du point de vue de la trésorerie.

Etienne DEHAULT-ROBERT
Trésorier de la LEGE

P.E.D (texte publié par la LEGE le 14 octobre 2017)

Pôles Espoirs Départementaux

1. Généralités :

Lors de sa réunion de comité directeur du 14 octobre 2017, la Ligue des Echecs du Grand Est dans un objectif d'harmoniser le fonctionnement des trois zones interdépartementales dans l'accompagnement des jeunes espoirs de la Région a décidé de favoriser la création de pôles espoirs départementaux en attribuant aux comités départementaux une aide à la mise en place.

Ceci afin de :

permettre des activités-emplois aux intervenants (maîtres, entraîneurs, animateurs).

assurer une bonne progression des meilleurs jeunes du Grand Est détectés pour les préparer aux échéances annuelles et les fidéliser à leurs clubs.

2. Principes :

Les aides sont calculées sur la base du nombre de jeunes présents et qualifiés au championnat de France de l'année précédente. Elle correspond à 2 heures (selon le budget de la ligue) de formation par jeunes avec regroupement des clubs.

L'heure de formation est donnée à 36 euros de l'heure.

Exemple : 8 jeunes dans le pôle avec 2 heures de formation par jeune soit au total 16 heures pour un ou plusieurs stages par journées ou demi- journées.

La gestion du pôle espoirs départemental est confiée au Président du Comité qui peut s'appuyer sur le responsable de la Commission Jeunes.

3. Les chiffres :

Potentiellement l'aide versée aux pôles espoirs sur une base de 97 participants au France Jeunes N-1 qui ont au moins moitié des points correspond à un montant de : $97 \times 76 = 7372$ euros. A noter que si on comptait tous les participants au France quelque soient les points cela ferait $195 \times 72 = 14040$ euros.

4. Les droits et les devoirs

Pour percevoir les aides le Comité départemental doit faire un bilan du fonctionnement de son pôle espoir avec à minima des photos du stage (alimenter le site de la LEGE), la liste des jeunes du pôle, le nom de leur entraîneur, le nombre d'heures de cours et un compte de résultat financier simplifié.